



COMMUNE DES RANCES

Rue du Collège 2

1439 Rances

024 459 20 41

www.rances.ch

greffe@rances.ch

DEMANDE DE PERMIS DE FOUILLE

DEMANDEUR

Nom, prénom :

Adresse, localité :

N° de téléphone :

Adresse de messagerie :

ENTREPRISE MANDATÉE

Entreprise / nom, prénom :

Adresse, localité :

N° de téléphone :

Adresse de messagerie :

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Lieux des travaux (DP, lieu-dit, Rue n°):

Description des travaux :

DIMENSIONS DE LA FOUILLE

Longueur (m) : Largeur (m) : Profondeur (m) :

Si existant :

Emprise sur la chaussée (m2) : Emprise sur le trottoir (m2) :

DESTINATAIRE DE LA FACTURE

Entreprise / nom, prénom :

Adresse, localité :

DATE DE LA FOUILLE

Date prévue :

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Le titulaire du permis de fouille doit s'assurer, avant le début des travaux, de l'emplacement des canalisations et conduites existantes auprès des services concernés. Les informations disponibles doivent, si nécessaire, être vérifiées sur place par des sondages
- Les droits des tiers sont expressément réservés.
- Avant le début des travaux, le demandeur doit veiller à la mise en place d'une signalisation adaptée et prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers et du chantier.
- La fouille, son remblayage ainsi que la remise en état de la chaussée et de ses abords devront être réalisés dans les règles de l'art et conformément à l'état initial. Avant la pose du revêtement définitif, les bords de la surface à réparer devront être soigneusement préparés
- La chaussée sera rendue en parfait état de propreté et les grilles-dépotoirs touchées par les eaux de chantier seront vidangées.
- La signalisation routière (marquage au sol ou signaux) endommagée par la fouille, sera rétablie en l'état.
- Si la signalisation du chantier, la remise en état de la chaussée ou le nettoyage ne sont pas réalisés de manière satisfaisante, la Commune pourra faire exécuter les travaux nécessaires aux frais du titulaire du permis.

TAXE COMMUNALE

- La taxe communale relative au permis de fouille est de CHF 50.- par fouille.

Lieu et date :

Signature :